

Prise d'acte du compte-rendu spécial des marchés d'un montant supérieur à 221 000 € HT passés par Eau de Paris

Délibération 2019-061

Exposé

L'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris prévoit que la passation des marchés donne lieu à un compte-rendu spécial au Conseil d'administration dès sa plus proche réunion, à l'exception de ceux dont le montant est inférieur à une somme fixée à 221 000 € HT par le Conseil.

Le compte-rendu n°60 correspond aux marchés publics et accords-cadres supérieurs à 221 000 € HT notifiés par Eau de Paris pour la période du **6 février 2019** au **16 mai 2019**.

Il est proposé au Conseil d'administration d'en prendre acte.

Numéro de marché	Intitulé du marché	Type de prix	Nature	Procédure	Attributaire*	Montant minimum HT	Montant maximum HT	Date de CCA/CAO	Notification	Durée
						Montant forfaitaire				
18S0059	Travaux de rénovation et d'entretien des clôtures des sites gérés par EDP Lot n°3 : rénovation entretien et remplacement de clôtures portails Loing, Vouizie et Vanne	Unitaire	Travaux	Adaptée	Etude Réalisation Service Maintenance (51310)	Montant minimum : 73 000 € HT et montant maximum : 180 000 € HT (seconde période montant minimum 68 000 € HT et montant maximum de 160 000 € HT)		04/04/2019	02/05/2019	De la notification au 31/12/2019 puis du 01/01/2020 au 31/12/2021
18S0136	Rénovation d'une conduite EP DN 200 mm par projection interne de résine rue d'Hauteville à Paris (10ème) entre le Bd de Bonne Nouvelle et la rue des Petites Ecuries	Forfaitaire	Travaux	Adaptée	SETHA SA (93000) / ART EUROPE (35310)	344 125,00 € HT		17/04/2019	29/04/2019	12 semaines
18S0086	Renouvellement d'une conduite ENP DN 1250 mm sur 490 ml et d'une conduite EP sur 320 ml - Réseau ENP- Villette/Passy - phase II Rue Victor Massé et rue de Douai de la rue des Martyrs à la rue Duperré (75009)	Forfaitaire	Travaux	Marché subséquent	ALBERTAZZI (69210) / NOUVETRA SAS (69882)	1 398 401,96 € HT		22/11/2018	15/04/2019	41 semaines

Numéro de marché	Intitulé du marché	Type de prix	Nature	Procédure	Attributaire*	Montant minimum HT	Montant maximum HT	Date de CCA/CAO	Notification	Durée
						Montant forfaitaire				
18S0138	Travaux de VRD et d'aménagement paysager au droit des installations de la centrale de Géothermie (Paris 17ème)	Forfaitaire	Travaux	Adaptée	EHTP (77257)	271 652,90 € HT		8/03/2019	21/03/2019	Phase n°1 : 4 semaines Phase n°2 : 3 mois
18S0144	Fourniture et mise en oeuvre de CAG neuf pour les sites Eau de Paris de Joinville, Orly et Sorques - Fourniture et mise en oeuvre de CAG neuf pour les sites Eau de Paris de Joinville, Orly et Sorques	Unitaire	Fournitures	Marché subséquent	JACOBI CARBONS (75011)	494 663,49 € HT		15/02/2019	04/03/2019	4 mois
17S0167	RENOUVELLEMENT D'UNE CONDUITE EP DN 400 MM SUR 665 M ENVIRON, BD GOUVION ST CYR ET AVENUE STEPHANE MALLARME A PARIS 17ème	Forfaitaire	Travaux	Marché subséquent	EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX (94450)	858 575,91 € HT		7/02/2019	21/02/2019	40 semaines
18S0057	Réalisation du poste de chloration de l'usine de Saint-Cloud (92)	Forfaitaire	Travaux	Adaptée	SATELEC SAS (91170) / MC PLASTIC (92230) / amber (78500)	434 574,00 € HT		10/01/2019	21/02/2019	49 semaines

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^{ème} et 16^{ème} alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2018-065 du 12 octobre 2018,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration prend acte du compte-rendu spécial n°60 des marchés publics et accords-cadres supérieurs à 221 000 € HT notifiés par Eau de Paris pour la période du 6 février 2019 au 16 mai 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris
Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : **28 juin 2019**

Affiché au siège de la régie le : **28 JUIN 2019**

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 JUIN 2019**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **28 JUIN 2019**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.

